

Autorisation a rester sur le spanc

Par joeyval07, le 15/12/2010 à 17:49

Bonjour,

je veux acheter 1 maison dont le terrain est distend de 104 mètres et 7 m de dénivelé de la route ou la commune vient de prévoir un réseau d'assainissement collectif; soit disant on est obliger de se raccorder dans les 2 ans suivant la fin des travaux J'ai entendu dire qu'il peut y avoir des dispenses de raccordement au tout à l'égout Autorisation de rester sur spanc

Qui autorise les dispenses de raccordement sous qu'elles conditions et comment faire ? Merci